



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt trois

Présents : 27

Le 14 décembre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 2

Convocation du Conseil
Municipal en date du
07.12.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT.

Secrétaire de séance : Sébastien JEZEQUEL.

N° D_2023-14-12-14

Objet : ZI DU FROMEUR - CESSION DE LA PARCELLE SECTION E N° 2337 AU PROFIT DE TECNOR SOFAC

Rapporteur : Yvan MORRY

Vu la demande de la société TECNOR-SOFAC du 17 octobre 2023 pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section E NJ°2337 d'une surface de 332 m² située rue Guébriand ZI du Fromeur ;

Considérant la sollicitation de l'avis des domaines ;

Vu l'avis favorable de la commission communale du 27 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la cession de la parcelle E N° 2337 située sur la commune de Lampaul-Guimiliau d'une surface de 332 m² au prix de 4 150 € H.T. ;
- Acte que la vente sera passée en la forme notariée et que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes afférents à cette acquisition.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 14 décembre 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 029-212901052-20231219-20230014000-DE

**Zone du tromeur
Cession E n° 2337**

